

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 25 (1945)
Heft: 9

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

RECONSTRUCTION

Le plan gouvernemental pour 1946-47 prévoit la reconstruction de 10 à 20 p. 100 des immeubles d'habitation et de 20 à 50 p. 100 des usines détruites.

DÉMINAGE

Le déminage doit prendre fin, en France, en juin 1946 sur la côte océane, en octobre 1946 dans le Nord, la Bretagne, l'Est et sur la côte méditerranéenne, à fin décembre 1946 en Normandie.

FINANCES

Chaque jour 1 milliard 245 millions de billets sont mis en circulation.

CARBURANTS

La flotte pétrolière française est actuellement de 148.500 tonnes contre 583.000 en 1939.

PORTS

Le port de Cherbourg a été rendu officiellement disponible par les Alliés le 15 octobre 1945.

VERRE

La production totale de verre en septembre a atteint 22.519 tonnes représentant 54 p. 100 de la production de 1938 et 25 p. 100 des possibilités.

BATIMENT

La fabrication de fibres de verre non textiles prend une importance de plus en plus grande par suite de leur utilisation comme matériau de construction.

CHARBON

	Moyenne hebdomadaire 1938	Moyenne hebdomadaire Sept. 1945	1-6 Oct. 1945	8-13 Oct. 1945	15-20 Oct. 1945	22-27 Oct. 1945
Production (milliers de tonnes)	914	752	809	827	829	837
Importation (milliers de tonnes)	442	180	144	224	187	177

IMPORTATIONS

Le plan d'importation pour l'année 1946 porterait sur une valeur de 125 milliards de francs français. Il est à remarquer que l'encaisse or de la Banque de France ne dépasse pas actuellement 65 milliards de francs français.

ASSURANCES SOCIALES

A partir du 1er juillet 1946, tous les salariés seront immatriculés aux assurances sociales pour un salaire maximum de 120.000 fr. f. par an.

PAIEMENTS

Le règlement des sommes supérieures à 10.000 francs, et non plus à 5.000 francs, doit s'effectuer désormais par chèque.

SALAIRS

L'abattement à la base pour l'impôt céduinaire sur les traitements et salaires sera porté de 20.000 à 40.000 francs à partir du 1er décembre 1945.

PRIX

On prévoit un abaissement prochain des prix officiels pour les textiles et les articles de savonnerie.

AGRICULTURE

La France a besoin de 150.000 tracteurs. Elle n'en avait que 35.000 en 1939.

Pour 1946, on prévoit que la surface cultivée atteindra 18 millions 200.000 hectares, contre 18 millions en 1943 et 20 millions 200.000 en 1938.

MÉTROPOLITAIN

Le métropolitain circule à Paris jusqu'à 1 h. 15 du matin.

ENERGIE HYDROÉLECTRIQUE

A fin 1945, les nouvelles installations hydroélectriques apporteront à la France un total de 700 millions de kWh environ. A fin 1946, la mise en service de nouveaux barrages apportera en sus une énergie de 900 millions de kWh. par an. On prévoit pour 1947 et 1948 un apport nouveau d'environ 1 milliard 800 millions de kWh.

SUISSE

ÉLECTRICITÉ

L'exportation d'électricité a atteint son maximum en 1935-36 et a, dès lors, diminué constamment. Elle s'est élevée à :

1920	1930-31	1935-36	1940-41	1943-44
13 p. 100	20 p. 100	24 p. 100	20 p. 100	13 p. 100

de la production totale.

CARBURANTS

On envisage d'abaisser le prix de l'essence de 30 à 40 ct. s. par litre.

PRIX

Le prix du pain a été abaissé de 8 ct. s. par kilo. Des réductions de prix ont été appliquées aussi aux produits d'avoine et d'orge, au maïs, au riz, aux légumineuses et aux pâtes alimentaires.

CIRCULATION

Depuis le 15 novembre 1945, l'interdiction générale de circulation sur véhicules à moteurs est levée. À partir du 1^{er} janvier 1946, les possesseurs de voitures automobiles et de motocyclettes recevront respectivement 20 et 10 litres de carburant par mois.

VINS

Le Département fédéral a autorisé l'importation supplémentaire de 200.000 hectolitres de vins étrangers, dans la mesure où les moyens de transport le permettront.

TRANSPORTS

29 vapeurs de 8.000 tonnes du type « Liberty » ont été mis à la disposition de la Suisse pour ses transports d'outre-mer.

HORLOGERIE

L'exportation de l'industrie horlogère suisse a atteint 303 millions de fr. s. pour l'année 1944 et 233 millions de fr. s. pour le premier semestre 1945.

CAOUTCHOUC

Une première livraison de 100 tonnes de gomme brute et de caoutchouc synthétique est en route pour la Suisse.

AVIATION

Plusieurs milieux romands s'intéressent activement à la création à Genève d'une entreprise de taxis aériens. Cette initiative est suivie attentivement par les milieux touristiques suisses.

FRANCE - SUISSE

ACCORD COMMERCIAL

Le 16 octobre 1945 se sont ouvertes à Berne les négociations économiques franco-suisses qui avaient été préparées au mois de mai à Paris par des pourparlers entre une délégation suisse et une délégation française. Elles ont abouti le 16 novembre à la signature d'un accord. Notre direction générale et nos différents secrétariats de province sont à même de donner à nos membres des renseignements.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Pour les 9 premiers mois de 1945, la France figure au **premier rang** des fournisseurs de la Suisse avec un montant de 85,8 millions de fr. s. représentant 14,7 p. 100 du total des importations suisses (14,3 p. 100 en 1938). La France est donc le meilleur fournisseur actuel de la Suisse, devant l'Argentine, l'Allemagne et les Etats-Unis. Elle n'est, par contre, que le **deuxième client** de la Suisse, avec 93,7 millions de fr. s. représentant 9,4 p. 100 du total des exportations suisses, contre 9,2 p. 100 seulement en 1938. Elle est précédée par les Etats-Unis qui totalisent 273,8 millions de fr. s. soit 27,3 p. 100 du total, contre 6,9 p. 100 en 1938.

CEGOS

Un groupe d'industriels français, membres de la Commission générale d'organisation scientifique, s'est rendu en Suisse du 6 au 16 novembre pour y visiter différentes industries. Ce voyage était organisé par l'Office suisse d'expansion commerciale, par l'Office central suisse du tourisme et par la Chambre de commerce suisse en France.

ÉLECTRICITÉ

La France importe actuellement 1 million de kWh. d'électricité suisse par jour environ.

CENSURES

Le contrôle postal des lettres sera supprimé entre la France et la Suisse, à partir du 1^{er} décembre 1945.

CONFÉRENCES

Le 23 octobre 1945, devant une nombreuse assemblée réunie à Paris sous les auspices de la Chambre de commerce suisse en France et du Centre des jeunes patrons, M. Maire, directeur des Laiteries réunies de Genève, a fait une conférence fort applaudie sur l'organisation sociale du travail et ses répercussions économiques.

RELATIONS POSTALES

Le poids des lettres échangées entre la France et la Suisse a été porté de 1 kg. 500 à 2 kg. Les cartes postales illustrées sont admises dans les deux sens.

AVOIRS A L'ÉTRANGER

Aux termes d'une ordonnance du 2 novembre 1945, parue au « Journal Officiel » du 4 novembre 1945, les personnes physiques de nationalité étrangère résidant habituellement en France ou y transportant leur résidence habituelle ne sont pas tenues de déclarer les avoirs qu'elles possèdent à l'étranger. En conséquence les mesures de blocage qui affectaient ces avoirs sont levées.